

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des Collectivités Territoriales.

Cet article modifie les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Débat d'Orientation Budgétaire. Le DOB donne désormais lieu à un vote du Conseil Municipal.

Il permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que ses principales lignes directrices.

Le vote du budget primitif 2016 de la Ville aura lieu le 24 mars prochain, il est possible que certains éléments, en dépense et en recette, puissent évoluer entre temps.

En 2016, le budget de la Ville s'inscrira une nouvelle fois dans un contexte national très contraint.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A. Les perspectives économiques pour 2016

Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, pourrait contribuer au rebond des exportations.

La politique accommodante de la Banque Centrale Européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt.

Enfin, le cours du pétrole a atteint son plus bas niveau depuis 2009.

La croissance de la zone euro devrait atteindre en 2016 1,7% en moyenne après 1,5% en 2015.

Sur le plan national, ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat auraient dû contribuer à une augmentation de la croissance en France qui restera malgré tout très préoccupante.

En effet, certains indicateurs conjoncturels tels que le chômage, le dernier taux connu étant de 10.6 %, rendent les perspectives de croissance incertaines.

De ce fait, le gouvernement dans la loi de Finances 2016 reste prudent et prévoit un taux de croissance de 1,5%.

B. Le cadre fixé par la loi de finances 2016

La loi de Finances pour 2016 prévoit une diminution des dotations de 3,67 milliards d'euros à l'encontre des collectivités territoriales.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la contribution des communes pour le redressement des comptes de l'Etat représente 40% de l'enveloppe totale soit 1.4Md d'euros.

Les Départements subissent une perte de 1.1Md€, les EPCI 621 millions et les Régions 451 millions d'euros.

Afin de réduire les effets négatifs de la baisse, le gouvernement annonce dans la loi de finances 2016 les mesures suivantes :

- L'augmentation de la péréquation au profit des communes identifiées comme les moins favorisées.
- La disparition de la dotation nationale de péréquation (DNP) sera désormais incluse dans l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

- Le soutien à l'investissement local par la création d'un fonds d'aide d'investissement de 800 millions d'euros nets pour les communes.
- L'éligibilité des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments et de voirie dans le FCTVA. La répercussion sur les recettes ne sera effective qu'en 2018.
- La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe de 0,9% de la masse salariale au lieu de 1%.

La loi de finances 2016 s'engage déjà sur la réforme de la DGF applicable en 2017 au bloc communal.

Elle sera composée d'une dotation de base calculée en fonction de la population c'est-à-dire 75.72€ par habitant quelle que soit la taille de la commune.

Le cumul de l'effort imposé arbitrairement aux collectivités locales atteindra les 10.7Md d'euros entre 2015 et 2017.

D'après les premières analyses, le déficit public 2015 représenterait 3.8% du PIB. La loi de Finances 2016 prévoit de ramener ce déficit à 3.3%. L'objectif étant pour 2017 de passer sous le seuil des 3% selon l'engagement pris par la France dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen.

La dette publique française représentera en 2016 96.5% du PIB contre 96.3% en 2015. Encore une augmentation.

II. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur le budget communal

Par Arrêté en date du 14 décembre 2015, le Préfet de Département a autorisé la fusion des établissements intercommunaux des Communautés d'Agglomération Le Parisis et Val et Forêt (à l'exception des Communes de Saint-Prix et de Montlignon) étendue à la Commune de Frépillon à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette nouvelle entité, "Val Parisis", regroupe 15 communes atteignant les 266.511 habitants.

L'attribution de compensation versée à la ville par la Communauté d'Agglomération Le Parisis au titre de l'année 2015 était de 8 029.314 €.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

- La gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage : **16 667 €**
- La lutte anti-graffitis : **30 344 €**
- Les transports (ligne 3037) : **220 174 €**
- La gestion des Buttes du Parisis : **23 049 €**
- La voirie (Chaussée Jules César et le rond-point Rhin et Danube) : **107 118 €**
- Les zones d'Activités Economiques : **50 287 €**
- La création d'Aire d'Accueil des gens du voyage : **10 298 €**
- L'éclairage public et la signalisation : **818 951 €**
- Le Centre de Surveillance Urbaine : **462 687 €**
- L'emploi : **32.103 €**
- La Mission Locale : **63.229 €**
- La prévention spécialisée : **62.000 €**

Le montant de l'attribution de la compensation prévisionnel 2016 s'élèvera, après déduction des charges transférées, à **6 800 982 €.**

La ville percevra en 2016 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élevant à 676 656 € au lieu de 702 901€ en 2015. Cette baisse s'explique par l'intégration de 5 nouvelles communes (Eaubonne ;Ermont ;Le Plessis-Bouchard ;Saint-Leu-La-Forêt et Frépillon) et de nouveaux critères de répartition :

- Population 50%
- Potentiel financier20%
- Revenu moyen par habitant 10%
- Nombre de logements sociaux 20%

III. LES PRIORITES BUDGETAIRES 2016 DE LA COMMUNE

A. Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 51.4 M€ contre 49.7 M€ en 2015.

Cette augmentation s'explique par la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 2015 qui s'élève à 3 396 417 €.

Ce résultat s'explique par la rationalisation des services et les économies obtenues en dépenses de fonctionnement, sans diminution du niveau des services offerts aux Franconvillois.

Il servira à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 d'un montant de **271 247€** et à réduire le déficit cumulé de **612 675 €** de cette même section.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élèvera à **4 388 376 €**.

1) Les Dotations de l'Etat

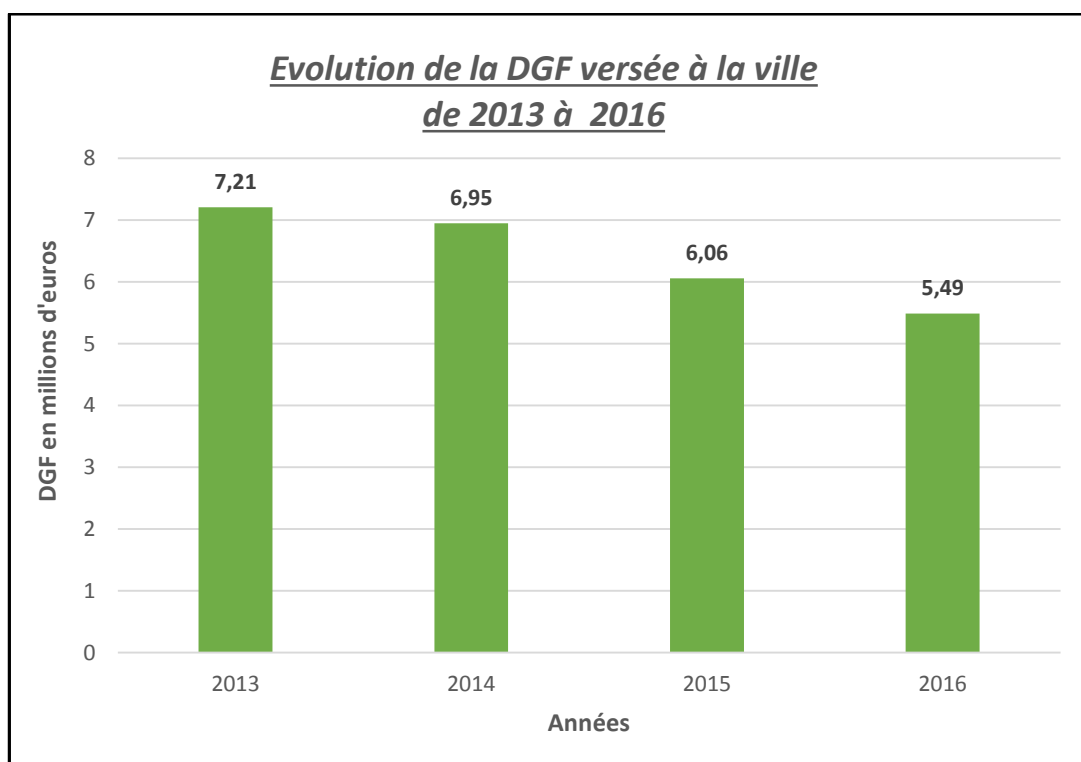
Après avoir supporté des baisses drastiques des Dotations de l'Etat en 2015 **moins 922 417 €** par rapport à 2014, la ville devra

subir, à nouveau en 2016 une diminution considérable de ses Dotations.

La Dotation Globale de Fonctionnement sera de moins 570 000€ en 2016.

En 3 ans, l'Etat aura réduit de **1 715 773 €** la DGF de la Commune soit :

- 262 530€ en 2014,
- 883 243€ en 2015,
- 570 000€ en 2016



Les montants des autres dotations inscrits au BP 2016 seront fixés sur la base des dotations perçues en 2015.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), quant à elle, sera plus élevée puisque la Dotation Nationale de Péréquation disparaît en 2016, son montant est désormais intégré à la DSU.

En cours d'année un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées après le vote du budget.

2) La fiscalité locale

Malgré la baisse des Dotations de l'Etat, la commune en 2015 avait fait le choix de stabiliser le taux des impôts locaux par rapport à 2014.

Afin de maintenir un service public et de faire face aux dépenses obligatoires aggravées par la baisse de la DGF, la commune se voit dans l'obligation au nom de l'équilibre budgétaire d'augmenter les taux des impôts locaux de 3% cette année.

Le gouvernement affaiblit les Collectivités Territoriales pour réduire son déficit et contraint celles-ci à prendre des décisions impopulaires qui sont de sa responsabilité.

Il est à remarquer que le produit de l'augmentation des taux 560 000€ est inférieur à la perte due à la baisse de la DGF 570 000€.

Pour 2016, les taux s'établiront comme suit :

Taxe d'habitation	17.25 %	contre 16.75% en 2015
Taxe foncier bâti	18.10 %	contre 17.58% en 2015
Taxe foncier non bâti	125.43 %	taux identique à 2015

3) Les services offerts à la population

La municipalité, dont la mission est de satisfaire les besoins de la population, s'engage à maintenir des actions riches et variées, dans différents domaines.

Les manifestations culturelles, festives et sportives seront, dans la mesure du possible, organisées pour continuer à faire de Franconville un véritable lieu de vie.

La municipalité poursuit sa politique culturelle avec une programmation diversifiée à l'Espace Saint Exupéry et l'organisation d'ateliers et spectacles musicaux, de stages de danses par l'Ecole de Musique.

Le réaménagement de l'espace public numérique devrait s'achever en 2016. L'achat de matériel informatique permettra à la Médiathèque de diversifier ses ressources.

Un nouveau volet d'action autour des jeux vidéo éducatifs sera créé, subventionné par la DRAC et le Conseil Départemental.

En ce qui concerne la vie dans les quartiers, la ville conserve les différentes animations menées dans les maisons de proximité.

De nombreuses actions seront organisées notamment l'aide à la parentalité et aux devoirs, des cours de français, des ateliers informatiques sans oublier des actions de prévention contre la délinquance.

La plupart de ces projets sont subventionnés dans le cadre du contrat de ville signé en juin 2015 pour 5 ans avec l'Etat.

Dans le domaine de la jeunesse, des mini-séjours et des stages sportifs seront organisés durant l'été 2016.

Dans le secteur de la Petite Enfance, la ville disposera à l'automne prochain de places supplémentaires en crèche collective.

Afin de répondre à une demande importante, la commune a passé un marché de réservation de 40 berceaux avec « la Maison Bleue »,

Cette nouvelle structure est actuellement en construction dans le quartier de l'Orme Saint Edme.

Dans le domaine de la restauration scolaire et les activités périscolaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le quotient familial est désormais applicable pour les repas scolaires. Déjà mis en place pour les

Centres de Loisirs, il était cohérent de l'étendre à la restauration afin d'harmoniser notre politique tarifaire.

La Ville continuera d'améliorer les services du **kiosque famille et du guichet unique**.

Dans un contexte national de vigilance accrue, la sécurité des Franconvillois demeure plus que jamais au cœur des priorités de la municipalité.

- Les effectifs de la Police Municipale seront renforcés, ils passeront de 14 agents en 2015 à 18 en 2016.
- Les effectifs d'ASVP seront composés de 4 agents
- Une réflexion sur l'optimisation du temps de travail et de présence policière sur le terrain a été menée.
- A compter du 1^{er} avril, l'amplitude horaire de la Police Municipale sera élargie. Les nouveaux horaires seront les suivants : de 08h00 le matin à 02h00 le matin suivant 7jours/7. Cela représente 19h30 de présence policière en plus par semaine.

Le Centre de surveillance urbaine transféré le 1^{er} octobre 2015 poursuivra sa mission. La Communauté d'Agglomération assurera la modernisation du système de vidéo surveillance sur notre territoire.

4) Le soutien au secteur associatif

La municipalité se trouve dans l'obligation d'ajuster son enveloppe dédiée au soutien des associations Franconvilloises présentant un intérêt public et ce dans les domaines scolaire, social, culturel et sportif.

L'enveloppe totale des subventions s'élèvera pour 2016 à **1.024.917 €**.

5) Les dépenses de personnel

Conformément au débat d'orientation budgétaire de l'année 2015, la collectivité s'est inscrite dans un effort soutenu de maîtrise de sa masse salariale en rationalisant et en optimisant les ressources humaines.

a. Cette maîtrise de la masse salariale s'est appuyée sur des méthodes et des outils pour opérer des choix et nourrir le dialogue de gestion.

Tout d'abord, la gestion des ressources humaines s'est organisée autour d'une politique orientée sur le développement des compétences internes, la gestion des emplois, le plan de formation, l'évolution professionnelle et le recrutement en cas de nécessité.

Ainsi, l'ensemble de ces leviers mis en œuvre a induit une modification de la cartographie des effectifs par rapport à l'année 2014, et générant de fait des économies budgétaires :

CATEGORIES	VILLE		
	2014	2015	Delta
TITULAIRES (stagiaires/titulaires)	567	553	(-) 14
CONTRACTUELS (contractuels/médecins/Ass.Mat/remplaçants/activités accessoires)	217	215	(-) 2
CDI	14	15	(+) 1
VACATAIRES (vacataires horaires/professeurs)	691	657	(-) 34
APPRENTIS / CONTRATS AIDES	38	30	(-) 8
CONGE PARENTAL / DISPONIBILITE	36	32	(-) 4
CHOMAGE	52	76	(+) 24

b. En outre, l'année 2015 a également été marquée par une stabilisation des dépenses de masse salariale.

En effet, depuis le mois de juin 2015 et ce jusqu'en décembre inclus, les efforts menés ont eu pour conséquence des coûts de masse salariale inférieurs à ceux des mêmes mois de l'année 2014.

En conséquence de quoi, le réalisé de l'année 2015 s'élevant à 28 493 329 €, est stable en comparaison du réalisé de l'année 2014 s'élevant à 28 330 549 €.

Cette stabilisation s'est faite malgré la progression des cotisations et l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité.

Ce phénomène de stabilisation s'explique donc par un changement dans le mode de fonctionnement de la collectivité en termes de ressources humaines :

- Favoriser les transversalités et la recherche de nouvelles organisations dans le cadre d'un dialogue social mené au sein du comité technique,
- Faire évoluer l'organigramme vers un organigramme hiérarchique et fonctionnel,
- Transférer des compétences à l'agglomération du Val Parisis : rappelons le transfert de 6 agents en charge de la vidéo surveillance et le transfert d'un agent travaillant au service emploi.

c. S'agissant de la construction du budget 2016, il est à noter que 3 variables ont été prises en considération lors de son élaboration :

- La part contrainte correspondant aux hausses des cotisations diverses telles que celles des retraites, des URSSAF, les rémunérations, le SMIC, les cotisations CNFPT.
- La collectivité n'a aucun pouvoir d'interférer sur ces éléments qui s'imposent à elle.
- La part maîtrisée qui implique un levier d'action sur les créations de poste, les suppléances (maladie, congés

maternité, congés longue maladie, ...), les avancements d'échelon.

- La part discrétionnaire correspondant à une maîtrise précise des avancements de grade, des promotions internes et des régimes indemnitaires.

De ce fait, au regard des éléments qui viennent d'être évoqués, le montant qui devrait être proposé au vote du budget principal 2016, s'élève à 28 814 188 €.

En élément de comparaison, rappelons qu'était inscrite au BP 2015, la somme de 29 135 320 €.

Donc une économie de 321 132€.

B. Le budget d'investissement

La section d'investissement s'élèvera à **8 654 666€** contre **11 333 188€** en 2015. Les dépenses d'équipement (comprenant les restes à réaliser) devraient atteindre **4 241 382€** contre **4 411 365€** en 2015.

1) Les principaux postes de dépenses

En 2016, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les chantiers engagés sur 2015.

Extension et Réhabilitation de la maternelle 1 de la Fontaine Bertin	1 365 257 €
Mise aux normes réglementaires des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite	100 826 €
Gros travaux d'entretien du patrimoine existant	200 000 €
Divers travaux de voirie	150 000 €
Acquisition de lots immobiliers	300 000 €

2) Les recettes

Les ressources propres

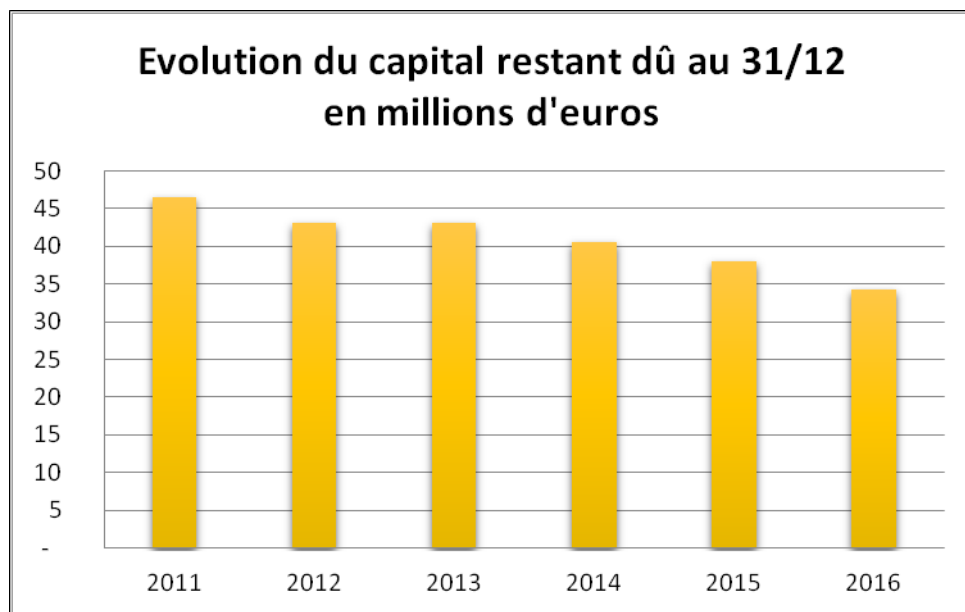
- **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA) s'élèvera en 2016 à 770 000€. *Le taux du FCTVA pour les dépenses réalisées en 2014 est de 15.761%.*
- **Taxe d'aménagement** 150 000 €
- **Les Amortissements** : 1 031 635 €
- **Le virement** de la section de fonctionnement : sera de 4 388 376 €
- **L'affectation** du résultat de fonctionnement 2015 qui se monte à 271 247 €

Les ressources externes

- Des subventions d'investissement de 407 000€ sont réparties comme suit pour le financement de l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle 1 Fontaine Bertin :
 - 357 000 du Conseil Départemental du Val d'Oise
 - 50 000 au titre de la réserve parlementaire sénatoriale.
- La ville prévoit pour 2016 un recours à l'emprunt de 500 000€.

IV. LA DETTE DE LA VILLE

La ville poursuit sa politique de désendettement. Depuis 2011, l'encours de la dette ne cesse de décroître. Le capital restant dû au 31 décembre 2015 s'élevait à 38,090M€ contre 40,6M€ au 31 décembre 2014. En fin d'année 2016, l'encours devrait atteindre 34,3M€ soit une diminution d'environ 3 millions d'euros par rapport à 2015.



Les remboursements des annuités de la dette pèsent moins lourds dans le budget 2016 tant en capital qu'en intérêts.

Le montant des dépenses de remboursement de capital devrait en 2016 atteindre 3,7M d'euros contre 4M€ en 2015.

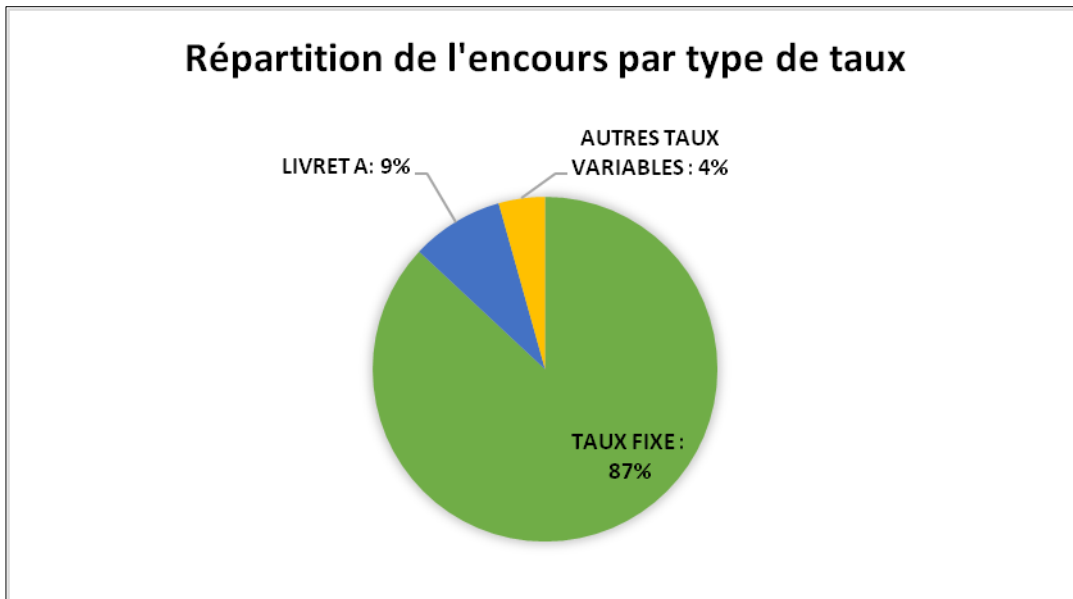
Quant aux intérêts, ils devraient diminuer de 126 050€ par rapport à 2015.

En 2016, la ville continuera sa politique de désendettement puisqu'elle fait le choix de n'emprunter que 500 000 euros auprès de ses partenaires financiers.

Il est utile de rappeler encore une fois que la dette de la ville de Franconville est exemptée de tout emprunt toxique. Tous les emprunts sont des produits non structurés.

La structure de notre dette est constituée à :

- 87% de taux fixes ou préfixes,
- 9% de livret A
- 4% de taux « à barrière » indexé à l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).



V. PROGRAMMATION FUTURE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Construction de nouvelles classes permettant de faire face à l'arrivée d'une population nouvelle sur le territoire Franconvillois.
- Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux sur la rue Plessis Bouchard
- Aménagement de la voirie en faveur des transports et des liaisons douces.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite (ADAP).
- Divers travaux sur les équipements sportifs (toitures de gymnases, piscine...)
- Gros travaux d'entretien du patrimoine existant (Centre Socio culturel Epine Guyon, Maternelle Bel Air...)

VI. CONCLUSION

Pour finir le rapport des orientations budgétaires que je viens de vous présenter au nom de la majorité municipale j'ajouterai

Vous avez pu constater que budget après budget nos marges de manœuvre se réduisent dangereusement.

Cela est principalement dû à la réduction drastique et arbitraire de la DGF.

Nous souscrivons à l'idée que les collectivités locales prennent leur part dans la réduction des déficits publics et nous prenons notre part.

Mais le manque de concertation et la brutalité de la méthode ont eu pour effet de mettre en péril l'équilibre de nos finances nous obligeant ainsi à nous substituer à l'état pour augmenter la fiscalité.

Reconnaissez avec nous que nous subissons une situation inédite et grave imposée par le gouvernement avec en plus l'impopularité de l'augmentation de la fiscalité.

En trois ans nous avons perdu la somme de **1.715.773 euros** de dotation.

Cette année encore, par une gestion rigoureuse nous avons réussi à équilibrer nos finances mais rien n'est moins sûr pour les années à venir.

Une incertitude significative demeure concernant nos finances il s'agit de l'éventuelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui pourrait résulter de la négociation annoncée pour le mois de février cette année qui augmenterait encore notre masse salariale.

Soucieux des problèmes générés par la situation économique de notre pays nous n'avons répercuté sur les taux que la diminution en valeur absolue de la diminution de la DGF.

Aujourd'hui nous avons dépassé le stade des économies et nous entrons dans une période de sacrifices qui va inéluctablement avoir une répercussion sur nos finances.

Nous sommes tous face à des réalités incontestables, l'accroissement de la fiscalité, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat et la pauvreté nous devons donc continuer à nous mobiliser pour le bien de nos administrés.

Mes chers collègues nous avons été élus pour agir et non pour commenter nous devons poursuivre la tâche que nous ont confié les Franconillois travailler et encore travailler sérieusement dans le seul et unique but être utiles à nos concitoyens.

MERCI